



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 29 mars 2011

18 heures 00

-----

AS/VC

N° 001169

Administration  
Générale -  
Convention de  
prestation de  
Services des Affaires  
Scolaires entre la ville  
d'Apt et la  
Communauté de  
communes du pays  
d'Apt au profit de  
l'office de tourisme  
intercommunal.

Affiché le :

Le mardi 29 mars 2011 à 18 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leila BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Véronique GACH (5ème Adjoint)

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

La Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifie l'alinéa II- de l'article L.5211-4-1 en prévoyant que : « ...Les services d'une commune membre peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'un établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice de ses compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. »...La loi indique également que ce type de mise à disposition s'établit dans le cadre d'une convention qui prévoit notamment les conditions de remboursement par l'établissement des frais de fonctionnements du service mis à disposition.

Il est rappelé que l'Office du Tourisme a été transféré sous la responsabilité de la Communauté des Communes du Pays d'APT au 1er janvier 2011.

Il convient d'établir une convention ayant pour objet, conformément à l'article L 5211-4-1 II susmentionné du C.G.C.T., et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités des prestations de services de la Ville d'APT au profit de la C.C.P.A. dont la Ville d'APT est membre.

Cette convention porte sur le nettoyage – assuré par le service des Affaires Scolaires de la Ville d'Apt. Une convention similaire avait été approuvée pour l'Ecole de Musique par délibération AS/CP n° 931 du 16 septembre 2009.

## **A LA MAJORITE QUALIFIE LE CONSEIL**

**Approuve**, la convention à conclure avec la Communauté des Communes du Pays d'APT.

**Autorise**, Monsieur Le Maire à établir, conclure et signer tout document en application de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**